

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
Poste... 35 fr.

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 OCTOBRE

LES MOTS ET LA CHOSE.

Ne serait-il pas temps de se moins atta-
cher aux formules et de laisser de côté les
mots pour s'occuper de la chose?
Nous abusons un peu de ce que Littré
appelle la formulation. Mots et formules
sont cependant point porté bonheur au
pays.

cherchent à définir toutes ces formules quel-
les qu'elles soient.

Où est le mal?
Il est dans notre fortune gaspillée;
Dans les impôts sans cesse grandissants
nécessités par la politique coloniale républi-
caine;

Dans la désorganisation de notre armée
et de nos arsenaux qui compromettent grave-
ment notre sécurité intérieure;

Dans l'abandon de notre industrie et de
notre agriculture;

Dans nos intérêts les plus vitaux sacrifi-
és par tous les gouvernants et aspirants
gouvernants de la République à la recher-
che du plus pur système républicain, ou, pour
parler plus clairement et plus exactement, à
la plus prompte main mise sur l'assiette au
beurre;

Il est enfin dans le plan de démolition des
bases les plus saintes, les plus solides de la
société française, conçu par le radicalisme
socialiste qui tient en ce moment la tête des
factions républicaines.

Quelle mission ont reçue les 200 et parti-
culièrement les monarchistes qui figurent
pour plus des deux tiers dans la nouvelle
minorité parlementaire?

De réparer autant qu'il leur sera possible
tout le mal créé par la République et de
s'opposer à celui qu'elle voudrait encore
faire.

Qu'ils accomplissent cette mission en réa-
gissant contre le mal, en le réparant, en s'y
opposant, en évoluant vers un meilleur état de
choses, c'est tout un;

Et bien peu, n'est-il pas vrai, importent
les mots pourvu que la chose se fasse et que
l'honnêteté et les efforts patriotiques de nos
amis et de ceux que le pays enverra encore,
aux élections partielles, renforcer la mino-
rité monarchique, ne servent pas unique-
ment, comme il y a huit ans, à masquer le
péris républicain et à maintenir le pays sous
les griffes des hommes qui l'ont déchiré hier
et qui demain l'anéantiront.

EDOUARD GRIMBLOT.

Les républicains ne peuvent se consoler
de leurs échecs électoraux, et ils en donnent
les explications les plus extravagantes. La
République française nous dit: Si les répu-
blicains ont été battus, la faute en est aux
journaux conservateurs qui ont attaqué
avec violence les ministres anciens et nou-
veaux.

Nous n'avons point couvert de fleurs M.
Ferry, ni M. Brisson, c'est vrai; mais avon-
nous été les seuls à leur dire de dures véri-
tés? Les journaux républicains ont été plus
sévères que nous; avant-hier encore, M.
Henri Rochefort, député de Paris, écrivait
dans l'Intransigeant:

« Parbleu! quand les opportunistes s'é-
crient dans un bel élan conciliateur:

« Oublions le passé! »
nous comprenons très-bien le but auquel ils
tendent.

« L'oubli du passé, c'est l'impunité pour
Ferry.

« Pour les meurtriers et les voleurs.

« On restera au Tonkin, mais on aban-
donnera les projets de mise en accusation
du scélérat qui a fait de la France un tripot.

« Lorsque nous insistons sur le renvoi
devant la justice de ce criminel, ce n'est pas
pour la satisfaction répugnante de voir tom-
ber sa tête ignoble dans le panier — que nous
voudrions voir remplacer pour lui par un
pot-de-chambre, en souvenir de son frère, qui
en a vendu.

« Nous tenons à la condamnation de
Ferry, parce qu'il est indispensable que les fu-
turs ministres, tentés d'imiter ce chercheur de
pépites, sachent que la France est résolue à
ne pas laisser assassiner quinze mille de ses
enfants sans en rendre responsables les assassins. »

Il nous semble que ce réquisitoire est as-
sez vif: qu'en pense la République? Elle a
cependant voté et fait voter pour M. Roche-
fort, porté sur la liste unique.

D'autres journaux s'en prennent au peu-
ple lui-même: les électeurs qui ont voté
pour les candidats monarchistes ne sont
plus que « des brutes indignes du titre de ci-
toyen et d'hommes libres. »

« Pour de pareils gens, écrit la Démoc-
ratie de Besançon, le retour au régime d'a-
vant 89 n'aurait rien de révoltant. Dépou-
vus de dignité, incapables de comprendre
la liberté et ses bienfaits, ce sont d'incura-
bles ilotes. La servitude est le régime qui con-
vient le mieux à leur triste abrutissement. Ils
sont faits pour le bât et le licol.

« Nous regrettons amèrement que la loi n'au-
torise pas à priver du droit de vote ces désol-
antes manifestations de l'espèce humaine.
Laisser voter ces crétins, c'est égrener des perles
devant des porcs. Encore, craignons-nous
d'insulter les utiles représentants de l'es-
pèce porcine, en les comparant aux innom-
brables coquins qui hurlaient à Delle, après
s'être gavés de vin et d'eau-de-vie versés par
des meneurs sans vergogne.

« Evidemment, ces cochons vendus méritent,
de la part des Français jaloux de leurs pré-
rogatives d'hommes libres et de citoyens, le
plus profond mépris. »

Pauvre peuple souverain! le voilà bien
arrangé! C'est pourtant lui qui, en démoc-
ratie, est la source de tout droit, le miroir
de la vraie justice et le foyer de la pure lu-
mière.

On voit comment les feuilles radicales
traitent les électeurs quand ils votent pour
des candidats qui ne sont pas républicains.

Les électeurs devraient bien ne jamais
oublier ces grossièretés.

POUR LES ANCIENS DÉPUTÉS, S. V. P.

Pour les anciens députés, s'il vous plaît!
Un groupe de députés républicains vient
d'imaginer un projet de loi plus audacieux
que tout ce que nous avons eu jusqu'à ce
jour.

Ces messieurs réclament tout bonne-
ment une pension de retraite pour les an-
ciens députés.

En vérité, si un homme auquel ses élec-
teurs ont toujours renouvelé son mandat
devenait infirme et s'il était d'ailleurs sans
ressources, nous comprendrions qu'on lui
accordât une pension.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA ROCHE-NOIRE

PAR MARIE MARÉCHAL.

La première nuitaine de septembre finissait. Le
temps était devenu pluvieux, et depuis quelques
jours Antoinette n'avait pas vu son cousin. Un
matin, qu'après déjeuner, le soleil avait remplacé
les nuages de la veille, elle partit dans la direction
de la vieille tour. Le voyage fut difficile, mais elle
prit pas garde. Elle ne mesura pas le temps
qu'elle mit à faire le trajet, de façon à en réserver
un peu pour le retour, et quand elle revint par les
chemins défoncés, sous une ondée subite, elle
se débatta tant de fois, elle eut tant de luttes à
vaincre contre le vent qui retournait son parapluie,
qu'elle se vit souvent laisser dans la fange liquide
ses chemises ses mignons sabots, qu'elle ne put
revenir au château avant cinq heures et demie.
C'était la première fois depuis bientôt un an qu'elle
était en retard pour ses fonctions de lectrice.
Elle se précipita sans prendre le temps de quitter ses vête-
ments humides et sa chaussure imprégnée d'eau,
dans la bibliothèque. M. de
Roche n'eut aucun des reproches qu'elle

attendait; il se contenta de jeter un coup d'œil
éloquent sur la pendule. Antoinette avait espéré
que cette pendule serait peut-être en retard par un
hasard miraculeux. Cela aurait été un miracle en
effet, car toutes les horloges du château marchaient
d'ordinaire avec l'exactitude des chronomètres de
marine, et ce jour-là, fidèle à ses habitudes
invariables, la petite aiguille était sur cinq heures,
et la grande, hélas! commençait déjà à s'éloigner
de la demie. Toute troublée par le sentiment de sa
faute, Antoinette cherchait sans la voir une revue
arrivée le matin même, et posée en évidence sur
la table lorsque son oncle arrêta ses vaines re-
cherches.

— Allez d'abord quitter vos vêtements mouillés,
mon enfant, lui dit-il, vous gagneriez un rhume.

Le ton était froid. Il parut sévère à la jeune fille,
qui, lorsqu'elle rentra après un court quart d'heure,
perdit tout à fait contenance en entendant cette
question si simple pourtant, mais qui, dans la
bouche de son oncle, résonna comme la menace
d'un orage prochain:

— D'où venez-vous donc par un temps pareil?

Antoinette rougit, mais ne répondit pas.

M. de Guity répéta sa question un peu plus
haut, en ajoutant:

— Je vous interroge parce que je sais que vous
me direz la vérité.

— Oui, mon oncle, reprit-elle sans oser lever

les yeux. Du moins je voudrais vous la dire tout
entière, mais je sais qu'elle vous déplaira, et je
vous prie de m'épargner la douleur de prononcer
devant vous un nom que...

— Il suffit, dit le baron en frappant d'un air
impatience sur le bras de son fauteuil avec son
couteau d'ivoire. Depuis longtemps déjà je le
soupçonnais. Bien que je n'aie pas cru devoir vous
rien défendre à cet égard, Antoinette, vous ne
pouviez ignorer mes intentions, et vous m'avez
désobéi formellement. La bonté de votre cœur vous
a entraînée hors du devoir. N'y revenez plus. Que
ce soit une affaire finie. A cette condition, je vous
pardonne.

Et M. de Guity, ouvrant un grand registre placé
devant lui, fit de la tête un signe pour congédier la
lectrice et lui apprendre qu'il n'y aurait pas de
lecture ce soir-là.

Le lendemain et les jours suivants, ce fut en
vain que Guillaume attendit de longues heures sur
la plage, en vain qu'il grimpa sur les rochers les
plus élevés pour découvrir le pays d'alentour.
Antoinette ne vint pas, et il n'y eut aucun message
de sa part, comme cela avait lieu quelquefois.
Après cinq ou six jours d'attente, l'impatience
toujours croissante de Guillaume était devenue
une sorte de fièvre. Errant au bord de la mer et
sur les falaises les plus escarpées, pour tromper
son ennui, il arriva ainsi jusqu'à la petite église,

où il n'avait pas pénétré une seule fois depuis son
retour. La porte était ouverte. — La maison de
Dieu est accessible à tous. La solitude lui parut
complète.

Il entra, modérant peu à peu le bruit de ses
pas, qui résonnaient sous les vieilles voûtes d'une
façon peu respectueuse.

L'église n'était pas déserte comme il l'avait cru
d'abord. Devant l'autel, agenouillée au pied de la
table sainte, une femme paraissait absorbée dans
la prière. Oh! comme Guillaume reconnut vite
cette forme élégante et ces cheveux dorés débordant
en torsades épaisses sous le petit chapeau
impuissant à les contenir! C'est Antoinette qui pria
dans l'humble attitude de ces anges adorateurs
prosternés de chaque côté du sanctuaire. Elle
prie avec ferveur, elle demanda, elle supplia. Mais
pourquoi ces larmes qu'elle essuya de temps à
autre, pourquoi ces sanglots qui soulevaient parfois
ses épaules délicates?

Guillaume attendait toujours, et cependant la
prière est longue! Il attend avec angoisse, avec le
cœur torturé de fâcheux pressentiments; mais il
ne se dit pas que Dieu est là, le Dieu de paix et de
force auprès de qui sa cousine est venue sans doute
chercher la consolation. Non, ses pensées sont
purement profanes.

— Je veux bien tout supporter, dit-il, mais
devant ses larmes, à elle, je suis sans énergie. Oh!



Mais ce cas de député ayant toujours satisfait ses électeurs est tellement rare qu'il est inutile de le prévoir.

Aussi n'est-ce pas ledit cas qui préoccupe les inventeurs du projet que nous signalons.

Le but de ces honorables rongeurs de budget offre une base plus large.

Il s'agit d'assurer une pension à tous les députés sortants qui succombent dans la lutte électorale.

Ce ne serait point une récompense nationale, ce serait la conséquence d'un droit acquis pour avoir siégé dans une seule législature.

Une pension de consolation à l'instar de celle que recueillent tous les gens qui ont été ministres, ne fût-ce que pendant huit jours. Depuis que nous sommes en République, il y a au moins cent individus qui touchent six mille francs par an pour avoir tenu sous leur bras un portefeuille; total: six cent mille francs.

Pensionner un ministre qui a cessé de plaire, cela paraît bizarre à première vue; on ne songe pas que la loi fut faite sous la monarchie, c'est-à-dire à une époque où les ministres duraient et avaient le temps de rendre des services dignes de cette maigre récompense. Les républicains qui ont vu là de l'argent à encaisser, se sont bien gardés de demander l'abrogation de la loi; n'espéraient-ils pas tous devenir ministres?

Mais pensionner un député qui a cessé de l'être parce que le suffrage universel l'a vomé, parce qu'il a trahi son mandat, parce qu'il a vendu son vote à une coterie tonkinoise, ce serait le comble!

Et pourtant, ne rions pas trop de ce projet. Les républicains à la Chambre sont 382, et nous ne sommes pas sûrs que les partisans de la pension de retraite parlementaire n'obtiennent pas la majorité.

Il n'y a qu'un défaut dans ce projet, au point de vue de son succès complet: c'est que messieurs les députés ont oublié d'y mettre messieurs les sénateurs.

## Chronique générale.

### CONSEIL DE CABINET.

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil de cabinet au ministère de la justice, sous la présidence de M. Henri Brisson.

La délibération, qui a été très-longue, a porté presque uniquement sur les discussions qui pourront se produire au début de la session, soit sous forme de questions, soit par voie d'interpellations. Cette résolution de cabinet semble indiquer qu'il a renoncé à se présenter devant les Chambres avec une déclaration.

Le conseil a continué, en outre, l'examen de la question financière.

M. Pierre Legrand, ministre du commerce, a exposé à ses collègues la situation ouvrière dans le département du Rhône. Comme palliatif à cette situation, il a été décidé que le ministre de l'intérieur autori-

malheur à lui s'il en est l'auteur!

Enfin, la prière est finie! Antoinette se lève, baisse son voile et se dirige vers la sortie. Mais Guillaume a déjà disparu. Il ne veut pas paraître avoir surpris le secret d'une douleur qu'on ne lui confiera peut-être pas, et il attend dans le petit cimetière.

— Vous ici, Guillaume? s'écria la jeune fille avec exaltation. Ah! Dieu m'a exaucé! C'est lui qui vous avoie!

— De grâce, qu'avez-vous, ma cousine? Vous paraissez troublée, et je vois sur votre visage la trace de larmes récentes.

— Rien, rien, dit-elle en hésitant et en s'efforçant de paraître calme. J'ai à vous parler, voilà tout, et je suis bien aise de vous rencontrer sur ma route.

— Mais, poursuit Guillaume sérieusement inquiet, pourquoi ne pas venir à la plage où je vous attends toujours? Chaque après-midi je m'y rends, bien que je n'aie guère l'espoir de visites fréquentes. Mais, vous le savez, Antoinette, je risquerais tout pour la plus légère chance, quand il s'agit de vous entrevoir.

— Pauvre Guillaume! murmura doucement la jeune fille sans répondre autrement à sa question.

Et, sortant du petit cimetière, tous deux descendirent par un étroit sentier jusqu'au bord de la mer, où ils marchèrent quelque temps en silence.

serait l'organisation d'une tombola dont le produit serait destiné à soulager les misères de la population ouvrière de ce département.

### TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR M. DE FREYCINET.

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, a été hier à midi victime d'une tentative d'assassinat.

Au sortir du Conseil des ministres, au moment précis où sa voiture franchissait le milieu du pont de la Concorde, un individu, posté sur le trottoir, déchargea son revolver contre la voiture du ministre.

La balle heureusement se perdit en l'air. Au bruit de la détonation, le cocher fouetta son cheval, et M. de Freycinet put rentrer sain et sauf au quai d'Orsay.

Le ministre des affaires étrangères ne s'était pas tout d'abord rendu compte de ce qui se passait. En se retournant il vit que l'on arrêtait un individu.

L'assassin conduit au poste a déclaré qu'il avait eu l'intention formelle de tuer M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, mais il a refusé de faire connaître les motifs de sa criminelle tentative.

Cet individu a une cinquantaine d'années; il a un fort accent italien.

Il refuse de répondre aux questions qu'on lui adresse, mais ne paraît pas fou.

### ENVOI DE TROUPES AU TONKIN.

Les envois au Tonkin continuent.

Le *Thibet*, de la Compagnie Fraissinet, affrété par l'Etat, est parti avant-hier matin de Marseille, pour se rendre à Toulon, où il embarquera 4,426 militaires.

Ces soldats sont concentrés à Antibes.

On devine quel fourmillement ce sera, sur un transport étroit, que ces onze cents hommes.

Un autre steamer, le *Havre*, appareille aujourd'hui pour Toulon. Il a été aménagé à Marseille pour recevoir un millier de turcos.

Le *Havre* fera une station à Toulon, pour y embarquer des munitions. Il partira le 5 novembre, pour Alger et Philippeville, où il embarquera les troupes.

Les républicains prétendent que les 200 députés conservateurs vont provoquer le désordre et l'anarchie parlementaire. Ils se trompent; ainsi que le fait observer le *Soleil*, M. Lefèvre-Pontalis, dans le banquet offert aux députés conservateurs, à Avesnes, a déclaré, en son nom et au nom de ses amis, que « l'opposition conservatrice sera une œuvre de réparation et non de réaction. La droite liquidera avec honneur la funeste expédition du Tonkin; par des réformes sérieuses elle fera renaitre la confiance dans le monde des affaires; elle comblera le déficit par des économies et par la suppression des sinécures, et elle se préoccupera de venir en aide à l'agriculture. »

Le discours de M. Lefèvre-Pontalis peut

Chacun avait l'air de craindre le moment où il faudrait parler.

Guillaume, si anxieux tout à l'heure de savoir le sujet des larmes de sa cousine, semblait maintenant redouter la réponse à la question qui brûlait ses lèvres. Antoinette, de son côté, roulait dans son esprit comment elle devrait s'y prendre pour annoncer la défense qu'elle avait reçue. Ils marchaient donc toujours droit devant eux, absorbés dans leurs réflexions et ne comptant ni les heures qui s'écoulaient, ni les promontoires et les plages en miniature qu'ils dépassaient sans s'en apercevoir.

Guillaume frappait de sa canne les flancs des rochers; Antoinette se baissait de temps à autre pour remasser un coquillage, une herbe marine, mouvement machinal dont elle n'avait pas conscience. Tout à coup la pluie vint à tomber, pluie d'orage, si violente, si serrée, qu'il fallut songer à chercher un abri sous peine d'être transpercés. Ils étaient bien loin de la vieille tour et de toute habitation. Que faire? Guillaume proposa un récif du voisinage, où les rochers en voûte formaient un refuge impénétrable.

— Allons, dit Antoinette en pressant le pas.

(A suivre.)

être considéré comme le programme parlementaire de l'opposition conservatrice.

Le *Siècle* approuve beaucoup une lettre par laquelle le maire d'Avesnes a refusé d'assister au banquet donné par les conservateurs pour célébrer leur triomphe dans le département du Nord; dans cette lettre, ce fonctionnaire qui, d'après son style, semble un peu appartenir à la famille de M. Joseph Prudhomme, — c'est sans doute ce qui lui vaut la sympathie du *Siècle*, — déclare qu'il ne comprend pas les vingt députés du Nord qui vont assister à un banquet qui est en réalité un véritable acte de provocation.

Le plus drôle, c'est que le *Siècle* annonce quelques lignes plus haut un banquet destiné à célébrer, nous ne savons plus où, le triomphe des candidats républicains.

D'une façon générale, nous ne voyons pas ce qu'un banquet a de provocateur, et nous nous demandons pourquoi il prendrait ce caractère quand ce sont des conservateurs qui y prennent part.

Mystère! mystère!

En passant aux mains d'un nouveau directeur, le *Constitutionnel* est devenu tout à fait républicain. Donc, le nouveau *Constitutionnel* prétend connaître le programme qui, dès la rentrée des Chambres, sera imposé à la droite par un des chefs de la gauche.

« Reconnaissez-vous la République, oui ou non? leur sera-t-il demandé catégoriquement.

» Si la réponse est négative, les princes deviennent (?) publiquement des prétendants actifs, qui seront aussitôt expulsés.

» Si la réponse est affirmative, si le duc de La Rochefoucauld et M. Jolibois, par exemple, mis au pied du mur, et pour sauver le foyer des princes, qui n'ont nulle envie de déloger, répondent oui, ils affirment et reconnaissent la République — et les chœurs resteront en l'état... jusqu'à nouvel ordre — car ce ne sera qu'un bail nouveau pour les Bourbons et les Bonapartes; tant qu'ils resteront en France, la question, pour être ajournée, n'en subsistera pas moins. Mais si les chefs de la droite sauvent aujourd'hui les princes, en affirmant la République, les intransigeants de la royauté et de l'Empire se sépareront d'eux; il y aura brouille et scission parmi la minorité.

» C'est tout ce que veut la gauche. »

Cela nous paraît enfantin. Le *Constitutionnel*, si bien informé, voudrait-il nous dire quel article de la Constitution ou du règlement de la Chambre autorisera les chefs de la gauche à poser cette question captieuse? Les députés ne prêtent pas serment, et les ministres seuls sont obligés politiquement de répondre aux questions qu'on leur pose au Parlement. Nul député n'est soumis légalement à l'inquisition de ses collègues. Si les gauches veulent expulser les princes, il faudra trouver autre chose.

### LA CRISE LYONNAISE.

La situation continue de se tendre de plus en plus.

Les ouvriers inoccupés forment des groupes sur la voie publique, se réunissent dans les cloîtres, dans des hangars, et là, discutent avec exaltation sur l'attitude des patrons et sur celle qu'ils devront tenir.

Les esprits sont très-vivement surexcités; le chômage commence à provoquer chez tous ces malheureux cette mauvaise conseillère qui a nom la faim.

De part et d'autre, on ne veut point céder, et, à cette heure, nul ne sait quel dénouement aura cette situation critique.

Les meneurs se tiennent dans l'ombre pour ne pas être accusés de pousser à la révolte. Les journaux révolutionnaires gardent le silence: leur devoir serait de prêcher la conciliation, comme le font les feuilles conservatrices; mais ils s'en gardent bien.

« J'ai visité, dit un correspondant du *Figaro*, la Croix-Rousse, pas un métier ne bat, les maisons sont vides de tisseurs.

» En revanche, les cafés regorgent de consommateurs. A l'extérieur existe le calme le plus profond, et c'est ce qui inquiète ceux qui ne se payent pas de mots et savent distinguer entre les mouvements populaires violents qui ne durent pas et les revendications froides, raisonnées, autrement terribles.

— Vous nous conseillez la conciliation, me disait ce soir un ouvrier, est-ce qu'elle est possible? Nous crevons de faim.

— S'ensuit-il, lui répondis-je, que vous deviez vous révolter? Vous savez bien que cela ne mène à rien.

— Est-ce qu'on soit? quand les petits demandent du pain.

— Mais, enfin, pourquoi n'acceptez-vous pas les conditions des fabricants, ils font tout ce qu'ils peuvent pour concilier vos intérêts et les leurs?

— Non, nous voulons tout ou rien, le tarif accepté par les commissions mixtes ou la cessation du travail.

— Cependant, les fabricants ne peuvent pas se ruiner pour faire travailler.

— Nous ne rentrons pas dans tous ces détails. Les fabricants ont leurs tarifs, nous avons les nôtres. Ils ont besoin de nous; comme eux, nous lutterons énergiquement jusqu'au dernier sou: jusqu'à ce que nous crevions de faim. Après on verra.

« Voilà ce qu'on dit. Reste ce qui ne se dit pas, mais se trame et, à ce sujet, je puis vous affirmer que la situation est terrifiante et que la moindre étincelle peut mettre le feu à la révolte. C'est si vrai que les plus grandes mesures de précaution sont prises par l'administration. Les fabricants ne se font aucune illusion et ils savent fort bien la gravité de la situation. Ceux qui la nient n'ont qu'à demander au ministre le rapport du préfet du Rhône, ils pourront se convaincre que nous n'exagérons rien. »

Un de nos abonnés de Lyon nous écrit:

« On s'attend à tout et les fabricants prennent leurs mesures en conséquence. On a trop promis aux ouvriers; aujourd'hui, ils veulent qu'on leur tienne parole. »

## Chronique militaire.

### LES COMMISSIONS DE CLASSEMENT.

Le ministre de la guerre a fixé aux dates ci-après la réunion des différentes commissions de classement en 1885:

Commission de gendarmerie: 9 novembre; commission de cavalerie: 20 novembre; commission des commandants de corps d'armée: 15 décembre.

### CHANGEMENT DE GARNISON.

Un ordre du ministre de la guerre a fixé au 5 novembre le départ du 442<sup>e</sup> régiment en garnison à Aix, pour la Corse. L'embarquement aura lieu le 6. C'est le 441<sup>e</sup> qui vient le remplacer à Aix.

Le général Borson, premier divisionnaire de la promotion du 24 octobre, appartient à la Savoie et entra au service de la France après l'annexion, avec le grade de lieutenant-colonel.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST.

#### LES CRUES.

Cote de la Loire observée le 29 octobre, 8 heures du matin, à Saumur: 2<sup>m</sup> 92. Eaux croissantes.

Cote observée aujourd'hui 30 octobre, à 8 heures du matin: 3<sup>m</sup> 20. Eaux croissantes. Temps pluvieux. — Eaux stationnaires à Orléans, croissantes à Menneton; décroissantes à Confolens et Argenton.

Angers, 29 octobre. — La Maine marque 2<sup>m</sup> 45.

Une dépêche d'Orléans, 28 octobre, à 10 heures du soir, est communiquée par la préfecture d'Angers:

« On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 3<sup>m</sup> 45 à Montjean et qu'il aura lieu le 30 octobre, vers midi. »

Une crue se manifeste sur le Cher. On présume que le maximum sera de 2<sup>m</sup> 20 à Saint-Aignan et qu'il aura lieu le 30 octobre, vers 3 heures du soir.

On pense que la crue atteindra à Tours 2<sup>m</sup> 40 le 31 octobre, vers 5 heures du matin.

La nomination du commandant de l'Ecole de cavalerie au grade de général de brigade est ainsi désignée dans le *Journal officiel*:



Par décret du 24 octobre 1885, a été nommé dans la première section du cadre de l'état-major de l'armée :

**Au grade de général de brigade**

M. le colonel Danloux (Jules-Alfred), commandant l'Ecole d'application de cavalerie, membre du comité consultatif de cavalerie, en remplacement de M. le général Gallimard, promu général de division.

L'Officiel annonce que M. le chef de bataillon Viroux est nommé chef de génie à Saumur.

**PÈLERINAGE AU TOMBEAU DE SAINT MARTIN, A TOURS.**

Le jeudi 12 novembre aura lieu, sous la direction de M. le curé de Nantilly de Saumur, le pèlerinage annuel de Saumur et du pays saumurois au tombeau de saint Martin, à Tours. Les heures précises du départ et du retour seront données prochainement.

Chacun peut dès maintenant se faire inscrire à la cure de sa paroisse. Il importe même de ne pas tarder, afin que le train spécial soit assuré de bonne heure.

**BRAIN-SUR-ALLONNES.** — Un incendie s'est déclaré mercredi, vers 4 heures 1/2, au domicile de M. Dolbeau, marchand de fruits au Petit-Bonneveau, commune de Brain-sur-Allonnes.

M. Dolbeau avait allumé ses fours dès le matin ; il était à déjeuner lorsqu'il entendit crier au feu. Sa première pensée fut de courir à ses fours.

En effet, les étincelles, poussées par un vent violent, avaient mis le feu dans un grenier rempli de paille, foin, marchandises et autres objets, dont la valeur ne dépasse pas 4,000 fr., et qui ont été détruits.

Au bout de deux heures de travail, grâce à l'empressement des habitants et des pompiers de Brain, le feu a pu être circonscrit.

M. Dolbeau était assuré à la Mutuelle du Mans.

**CLASSE DE 1884.**

Voici quel est le nombre d'hommes que chacun des régiments du 9<sup>e</sup> corps d'armée recevra sur le contingent de la classe de 1884 :

Le 425<sup>e</sup> de ligne, à Poitiers :  
1<sup>re</sup> portion : de Châtelleraut, Granville, Yannes, Limoges, Bergerac, Saintes, Libourne, Pau, de la Seine et de Lyon, 406 hommes ; — 2<sup>e</sup> portion : de Reims, Lons-le-Saulnier et Poitiers, 235 hommes.

Le 32<sup>e</sup> de ligne, à Châtelleraut et Tours :  
1<sup>re</sup> portion : de Laval, Le Mans, Blois, Parthenay, Poitiers, Angers, Gouingamp, Vitré et de la Seine, 401 hommes ; — 2<sup>e</sup> portion : de Châlons, Autun et Châtelleraut, 250 hommes.

Le 20<sup>e</sup> d'artillerie, à Poitiers :  
1<sup>re</sup> portion : de Châteauroux, du Blanc, de Parthenay, Poitiers, Châtelleraut, Tours, Angers, Cholet et Angoulême, 311 hommes ; — 2<sup>e</sup> portion : de Châteauroux, Le Blanc, Parthenay, Poitiers, Châtelleraut, Tours, Angers et Cholet, 167 hommes.

Le 33<sup>e</sup> d'artillerie, à Poitiers :  
1<sup>re</sup> portion : de Châteauroux, Le Blanc, Parthenay, Châtelleraut, Tours, Angers, Cholet et Angoulême, 262 hommes ; — 2<sup>e</sup> portion : de Châteauroux, Le Blanc, Parthenay, Poitiers, Châtelleraut, Tours, Angers et Cholet, 164 hommes.

Le 114<sup>e</sup> de ligne, à Parthenay et Saint-Maixent :  
1<sup>re</sup> portion : d'Auxonne, Mâcon, Châteauroux, Châtelleraut, Cholet, Cherbourg, La Roche-sur-Yon, Magne-Laval, Brive et La Rochelle, 434 hommes ; — 2<sup>e</sup> portion : de Dijon et de Parthenay, 231 hommes.

Les autres régiments du corps d'armée doivent incorporer :

Le 48<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, à Tours : 1<sup>re</sup> portion, 130 hommes ; — 2<sup>e</sup> portion, 77 hommes.

Le 66<sup>e</sup> de ligne, à Tours : 1<sup>re</sup> portion, 466 hommes ; — 2<sup>e</sup> portion, 284 hommes.

Le 68<sup>e</sup> de ligne, du Blanc et Issoudun : 1<sup>re</sup> portion, 427 hommes ; — 2<sup>e</sup> portion, 244 hommes.

Le 77<sup>e</sup> de ligne, à Cholet : 1<sup>re</sup> portion, 445 hommes ; 2<sup>e</sup> portion, 250 hommes.

Le 90<sup>e</sup> de ligne, à Châteauroux : 1<sup>re</sup> portion, 508 hommes ; — 2<sup>e</sup> portion, 158 hommes.

Le 135<sup>e</sup> de ligne, à Angers : 2<sup>e</sup> portion, 239 hommes.

Le 14<sup>e</sup> cuirassiers, à Niort : 1<sup>re</sup> portion, 245 hommes.

Le 12<sup>e</sup> cuirassiers, à Angers : 1<sup>re</sup> portion, 481 hommes.

Le 23<sup>e</sup> dragons, à Tours : 1<sup>re</sup> portion, 490 hommes.

Le 2<sup>e</sup> chasseurs, à Tours : 1<sup>re</sup> portion, 483 hommes.

Le 9<sup>e</sup> escadron du train des équipages, à Châteauroux ; — 1<sup>re</sup> portion, 97 hommes ; — 2<sup>e</sup> portion, 33 hommes.

**La voix de Marans.**

Marans, dans le pays de Segré, a donné 159 voix à la liste des candidats conservateurs, et 4 voix à la liste des républicains. 4 voix, c'est déjà plus que ne méritaient les républicains. Et, cependant, les républicains ne sont pas satisfaits.

Le *Patriote* a gougillé cette voix unique, en félicitant l'électeur qui avait eu l'audace de se singulariser par ce vote sans pareil. Mais l'*Electeur*, néophyte de l'opportunisme ou du radicalisme de gouvernement, ne le prend pas en plaisanterie : il est féroce.

« Il y a dans la commune de Marans deux citoyens au moins qui ne pouvaient ne pas soutenir de leur vote le gouvernement républicain : l'instituteur et le buraliste.

« Puisqu'il n'y a qu'une voix, à Marans, l'un de ces deux fonctionnaires, à moins qu'il ne se soit abstenu — ce qui serait blâmable — a dû voter pour la liste réactionnaire. »

Voilà qui est bien déduit. Ou l'instituteur, ou le buraliste est coupable. Oui, coupable, car l'*Electeur* n'est pas tendre pour les fonctionnaires de l'État, et il ne leur accorde aucune liberté :

« Celui-là nous permettra de lui dire que voter contre le gouvernement qui lui assure l'existence, qui le paie, qui lui donne son pain, qui lui réserve une retraite pour ses vieux jours, est le fait d'un malhonnête homme.

« Que diable ! si le patron d'une maison commerciale et industrielle s'apercevait qu'un de ses employés favorise ses concurrents, il aurait bientôt congédié cet employé de mauvaise foi. Pourquoi le gouvernement républicain n'agit-il pas de même ? »

Comme on voit, c'est toujours la préoccupation de boutique qui hante les cerveaux républicains. Pour eux, toute la politique se résume en une affaire de « concurrence commerciale ou industrielle ». Un Français fonctionnaire, qui vote selon sa conscience pour le bien du pays, fait concurrence à son patron, à l'État qui lui « donne son pain ». Le fonctionnaire n'a ni dignité, ni conscience, ni liberté ; il n'est ni citoyen, ni homme ; il est la chose de l'État, il se doit à la boutique.

Et quel fonctionnaire ! Si, encore, il s'agissait d'un préfet ou d'un procureur général, d'un fonctionnaire politique, révocable à merci, suivant que le ministère est ceci ou cela, on comprendrait qu'on lui demandât compte de ses votes, bien que la loi électorale interdise cette inquisition oppressive. Mais un instituteur ! Parce que l'État le rétribue chichement de services pénibles, il n'a plus ni âme, ni raison, ni volonté libre ! Un buraliste ! lisez : un débitant de tabacs, c'est-à-dire, peut-être, un soldat mutilé dans quelque folle expédition tonkinoise, que l'on a gratifié, pour prix de son sang versé, du droit de vendre, bon an mal an, pour cinq ou six cents francs de tabac et de timbres-poste : voilà le fonctionnaire, dont l'*Electeur* fait un serf de l'État, auquel il dénie la liberté de son vote, qu'il insulte et avilit en lui criant qu'il a vendu sa conscience pour un morceau de pain !

Il n'y a vraiment que les démocrates pour avoir ce superbe dédain de toute dignité humaine. L'*Electeur* en est là : ce fier défenseur, jadis, des Droits de l'Homme et du Citoyen, en est à piétiner sur les plus humbles pour faire sa cour à l'État qui distribue les places ! (Union de l'Ouest.)

M. le comte de Lariboisière, élu député d'Ille-et-Vilaine le premier sur la liste républicaine, vient de se démettre de son mandat. Dans la lettre où il fait part à ses élec-

teurs de sa décision, nous lisons le paragraphe suivant :

« Aujourd'hui, en butte aux défiances de républicains qui n'ont pas voulu comprendre les hésitations justifiées que j'ai eues en présence de certaines candidatures et de certaines situations politiques, mon dévouement à vos intérêts et toute ma bonne volonté ne sauraient être que stériles. »

Si M. de Lariboisière, par discrétion, ne s'explique pas plus catégoriquement sur les écœurements qu'il a éprouvés, nous n'avons pas les mêmes raisons pour nous taire. L'Ille-et-Vilaine est en effet l'un des départements où la pression officielle s'est exercée avec le plus d'audace, où la corruption électorale s'est étalée avec le plus de cynisme en faveur de MM. Waldeck-Rousseau, Martin-Feuillée, Récipon et consorts.

Il est évident que M. de Lariboisière donne sa démission pour ne pas se trouver à côté de ces gens-là. Cela se comprend de la part d'un homme délicat.

Nous recommandons tout particulièrement aux propriétaires et viticulteurs, pour le vinage des vins et la fabrication des boissons de marc, les *Sucres cristallisés de canne* vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur. On les distingue par leur teinte un peu jaune des sucres de betterave qui sont beaucoup plus blancs et bien inférieurs en richesse alcoolique. Prix de vente : 4 fr. 05 le kil. au détail et 103 fr. la balle de 400 kil. net.

**Faits divers.**

**UNE HÉCATOMBE DE JOCKEYS.**

Les dernières courses de Melbourne (Australie) ont été marquées par un tragique incident.

Plus de cinquante chevaux étaient inscrits pour disputer le principal prix de la journée. Non moins de quarante et un ont couru.

A peine ce formidable escadron s'était-il ébranlé, qu'une terrible bousculade se produisit. On vit des chevaux s'abattre au centre du peloton, d'autres les suivre dans leur chute, tandis que les jockeys roulaient sur la piste, au milieu des cris d'effroi poussés par la foule qui se pressait sur le champ de courses.

Quand la poussière soulevée par les chevaux se fut dissipée, on put constater que quinze des quarante et un chevaux étaient tombés.

Un jockey était étendu raide mort ; sept autres s'étaient cassés qu'une jambe, qu'un bras, et quelques-uns d'entre eux ont été conduits à l'hôpital dans un état désespéré.

Quant aux chevaux, trois ou quatre ont été si grièvement blessés qu'on a dû les abattre.

L'inventeur des allumettes chimiques, le Hongrois Ironyi, vient de mourir dans un petit village de la Hongrie. Il n'avait jamais pu réunir la somme nécessaire pour acheter un brevet d'invention, et sa découverte, qui a enrichi tant d'industriels, l'a laissé pauvre jusqu'au dernier jour de sa vie.

GENILLÉ, Indre-et-Loire, le 7 mai 1885. Ayant été très-malade de douleurs d'estomac depuis plusieurs années, j'ai employé vos Pilules suisses et j'ai été beaucoup soulagé ; veuillez me renvoyer deux boîtes de vos Pilules suisses à Fr. 1.50, et je vous autorise à publier ma lettre, si cela vous est agréable. M<sup>me</sup> Victorine Marchau ; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

**BULLETIN FINANCIER.**

Paris, 29 octobre.  
Le marché qui s'était laissé surprendre hier, par le retour offensif des vendeurs, leur oppose aujourd'hui une résistance assez énergique.

Les cours des rentes françaises sont très-débat- tues et l'on ferme : le 3 0/0 à 80.15, l'amortissable à 81.70, le 4 1/2 à 109.45.

Le Crédit Foncier est très-ferme à 1,297.50. Dans sa séance du 28 octobre le conseil d'adminis- tration a autorisé pour 6,983,282 fr. de nou- veaux prêts.

Les obligations à lots des derniers emprunts sont très-recherchées.

La Société Générale est ferme à 450 fr.

Nous conseillons à nos lecteurs de se munir d'une police d'assurances sur la vie : c'est le patrimoine certain au décès, le sort des familles assuré. Mais les gens prudents vraiment soucieux de leurs inté- rêts devront s'adresser exclusivement aux Compa-

gnies françaises et non aux Compagnies étrangères. Depuis 1819, date de l'établissement en France des Compagnies d'assurances sur la vie, il n'y a eu qu'un seul sinistre, tandis qu'en Angleterre il y a eu de nombreux sinistres de ce genre, sans que le public en ait tenu rancune aux Compagnies anglai- ses. Quant aux Etats-Unis, que les Compagnies étrangères viennent représenter chez nous, 136 Compagnies ont cessé d'exister depuis 1859 et les trois quarts d'entre elles ont disparu par la faillite.

Aujourd'hui sera close la souscription aux 20,000 actions de la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France. Le gouvernement attachant une grande importance stratégique aux lignes de cette Compagnie, le capital a été doté de la garantie de l'Etat à 5 0/0 l'an pendant 99 ans.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer sont cotées : le Nord à 1.525, l'Orléans à 1.305, l'Est à 801.25, l'Ouest à 843.75.

**Théâtre de Saumur**

Direction : J. BRETON.

**MERCREDI 4 novembre 1885,**

1<sup>re</sup> REPRÉSENTATION DU GRAND SUCCÈS

**NOS BONS VILLAGEOIS**

Comédie en 5 actes, de Victorien SARDOU.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

**Grand Théâtre d'Angers.**

Samedi 31 octobre

LES CLOCHES DE CORNEVILLE, pour les débuts de la nouvelle dugazon, M<sup>me</sup> FLEURY-PILLARD.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

**AGENCE DE SAUMUR**

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques.—Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C<sup>tes</sup> de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

**AVIS**

**M. ANJUBAULT**, Chirurgien-Dentiste à Paris, 66, rue de Provence, a l'honneur d'informer que, pour donner satisfaction à différentes observations adressées par sa clientèle de Saumur, il vient de s'adjoindre comme collaborateur M. LONGUET, ex-professeur à l'école dentaire de Genève.

M. LONGUET vivant en famille, les clients n'auront plus l'ennui de se déranger inutilement comme cela est trop souvent arrivé. M. ANJUBAULT n'en continuera pas moins à venir le premier lundi de chaque mois.

Consultations de 9 à 6 heures, rue Beaurepaire, 1.

**AUX PERSONNES QUI ONT DES DOULEURS**

**Bains de Vapeur**

Il est universellement reconnu que rien ne guérit mieux les Rhumes de cerveau ou de poitrine, douleurs, points de côté, lumbagos, qu'un **Bain de Vapeur**. — Bien des personnes, avant d'avoir fait usage de ces bains, en redoutent les effets. — Rien au contraire n'est plus agréable, et, dans nos salons de vapeur, on peut se promener, lire, jouer et passer ainsi quelques heures aussi salutaires qu'agréables.

Tous les jours, Bains de Vapeur

17, rue du Marché-Noir, 17, SAUMUR

**INJECTION BROU**

ZINGO SATURNINE 40 ANS DE SUCCÈS  
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. la liasse.  
J. FERRÉ, Ph<sup>o</sup>, 101, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODBT, propriétaire-gérant.



Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

### VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS

Le LUNDI 2 NOVEMBRE 1885, à midi, à Bégueux, rue des Pauvres, il sera procédé, par le ministère de M. GAUTIER, à la vente des objets mobiliers dépendant de la succession de M. Auguste SAVATIER, ancien horloger, tels que meubles meublants, pendules et ustensiles d'horlogerie.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

A Saumur, en l'étude dudit M. GAUTIER, le samedi 31 octobre 1885, à midi, par lots,

### LA FERME

DE

## La Bibardière

Exploitée par M. Louis FRÉMONT, Située près la Ronde, commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé,

D'une contenance totale de 16 hectares 99 ares 15 centiares.

Pour plus amples détails, voir les placards. (800)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean ou Noël 1886

## UNE VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n° 18,

Avec cour, servitudes et deux très-grandes caves à l'abri des inondations.

Ferait un très-beau magasin.

Transformations au gré du preneur.

S'adresser à la Ville de Paris.

### A LOUER

## UNE PETITE MAISON

Fraîchement restaurée

Avec JARDIN et ÉCURIE, située rue Duncan, n° 7.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve FERRE, rue Saint-Nicolas, n° 12. (827)

### A VENDRE

## UNE CAVE

Propre au commerce des vins.

Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

### A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

## MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M<sup>me</sup> veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

### A VENDRE

DEUX TRÈS-JOLIS

## PONEYS

Avec ou sans harnais,

Taille 1-38, bai-brun, 5 ans, très-doux, se montent et s'attellent à un et à deux.

S'adresser à M. Léon TOURET, rue d'Orléans, 53, Saumur. (817)

### A VENDRE

## JUMENT

Très-douce, poil bai,

Agée de 4 ans 1/2, se montant et s'attelant bien, taille 1m55.

S'adresser à M. VINCENT, huissier à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, 13. (776)

### M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

### CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

### GRAND BUREAU DE PLACEMENT

AUTORISÉ

Pour Domestiques et Employés des deux sexes, de tous corps d'état

LOCATION de Maisons, VENTE de Fonds de commerce.

S'adresser à M. et M<sup>me</sup> TRANCHANT, 8, rue Colbert, TOURS. (811)

ON DEMANDE à acheter, à Saumur, différents immeubles de 10 à 20,000 francs.

S'adresser à M. F. GIRARD, rue du Puits-Tribouillet, n° 5, à Saumur.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne Maison d'Épicerie de détail.

S'adresser au bureau du journal.

**BALS DE SOCIÉTÉ**, bals de noces, soirées dansantes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

### FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

## COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté s. g. d. g.

## LEMAIRE-BERSOULLÉ

M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

### INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 234 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons. »

Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

### L'ARMÉE

## TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois, 7 fr.

Un an, 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

SANS PALAIS NI CROCHETS

## DENTS

# Léon A. Fresco

68, quai de Limoges,  
HOTEL DU BELVÉDÈRE  
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Thés **CHOCOLAT** Vanille  
Qualité supérieure

## GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

EN VENTE

## ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

### P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M<sup>me</sup> veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix: 10 centimes.

## Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,  
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 OCTOBRE 1885.

Valeurs au comptant	Coture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture précé.	Dernier cours.
3 %	79 80	80 45	Est	802 50	801 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517 50	517 25
3 % amortissable.	81 55	81 70	Paris-Lyon-Méditerranée.	1240 »	1242 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509 »	509 »	Est	371 »	371 25
3 % (nouveau)	»	»	Midi	1157 50	1160 »	— 1865, 4 %	519 »	517 1/2	Midi	383 50	382 »
4 1/2 %	104 35	104 20	Nord	1526 25	1525 »	— 1869, 3 %	464 »	404 25	Nord	391 25	392 50
4 1/2 % (nouveau)	109 10	109 45	Orléans	1808 75	1805 »	— 1871, 3 %	395 25	395 »	Orléans	382 »	382 50
Obligations du Trésor.	510 »	515 »	Ouest	843 75	849 75	— 1875, 4 %	512 25	512 »	Ouest	381 »	381 »
Banque de France.	4780 »	4740 »	Compagnie parisienne du Gaz.	1453 75	1457 50	— 1876, 4 %	512 25	512 »	Paris-Lyon-Méditerranée.	378 75	380 50
Société Générale	450 »	450 »	Canal de Suez.	2017 50	2017 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	520 »	519 »	Paris-Bourbonnais	381 25	379 »
Comptoir d'escompte	970 »	985 »	C. gén. Transatlantique.	470 »	472 50	Obligations communales 1879.	451 25	451 50	Canal de Suez.	576 »	580 »
Crédit Lyonnais	517 50	518 75	Russe 5 0/0 1870.	96 25	96 »	Obligat. foncières 1879 3 %.	455 »	455 »			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1295 »	1297 50				Obligat. foncières 1883 3 %.	366 50	364 »			
Crédit mobilier	202 50	202 56									

### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.														
6	55	matin	(s'arrête à la Poissonnière)														
9	13	matin	omnibus-mixte.														
1	25	soir															
2	32	soir	express.														
7	15	soir	omnibus.														
10	36	soir	(s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
Heures	Minutes	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
8 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.														
8	21	matin	omnibus.														
9	37	matin	express.														
12	48	soir	omnibus-mixte.														
4	44	soir															
7	4	soir															
10	24	soir	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.														
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 9 heures 56; à Tours à 9 heures.																	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.